

MONTBRISON

# Périscolaire

ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

ACCUEIL PERISCOLAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE

2021  
2022



VILLE DE  
MONTBRISON

[www.ville-montbrison.fr](http://www.ville-montbrison.fr)



# Edito



**Catherine DOUBLET**

Adjointe en charge  
de l'éducation, périscolaire,  
régie des restaurants

## Bienvenue dans les écoles de Montbrison,

Votre enfant est en âge d'être scolarisé, vous arrivez sur notre commune, bienvenue dans nos écoles !

Ce livret vous présente l'ensemble des services périscolaires que la ville propose pour vous accompagner dans l'organisation quotidienne de votre famille.

Dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir, nos équipes peuvent accueillir votre enfant sur le site de son école. Les mercredis, les animateurs du centre de loisirs Paul Cézanne prennent le relais.

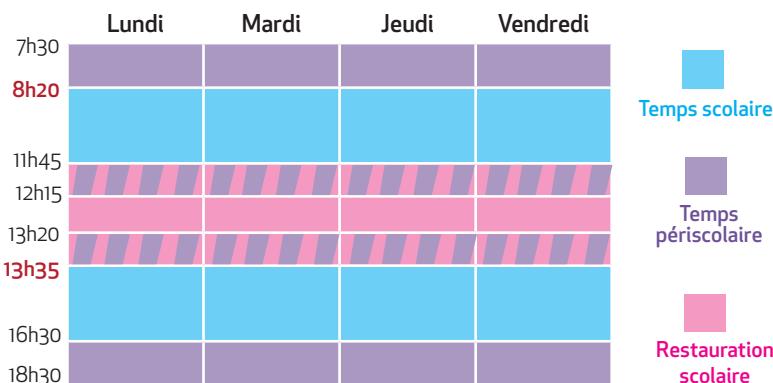
Nous avons investi plus de 6 millions d'euros ces dernières années dans la construction et la rénovation de nos écoles. Nous continuons, chaque année, d'accompagner les équipes éducatives par le financement d'équipements pédagogiques et d'intervenants musicaux.

Nous animons également un Conseil Municipal Enfants (CME), pour lequel l'ensemble des enfants de CM1 de la ville participent à l'élection. Chaque année, de nouveaux élus rejoignent le CME pour un mandat de 2 ans. Des projets sont travaillés, comme la mise en place des serviettes en tissu en restauration scolaire... Ainsi, les enfants peuvent agir sur le quotidien de leur commune.

**Vous pouvez compter sur nous, je vous souhaite à tous une bonne rentrée.**



## La journée d'école



# La journée en périscolaire en maternelle et élémentaire



Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Horaires	Fonctionnement	Inscription ou annulation
Accueil 7h30-8h20 <b>Péri-matin</b>	Accueil à tout moment dans l'école	A l'arrivée à l'école auprès des animateurs
Accueil 11h45-12h15 <b>Péri-12h</b> <b>Ou</b>	Accueil dans l'école, départ à tout moment si accompagné ou à 12h15 si autorisé à partir seul	Direction EJS ou Portail Famille <b>au plus tard le vendredi midi</b> de la semaine précédente
<b>Restauration scolaire</b> 11h45-13h35	Accueil dans l'école	Direction EJS, Portail Famille <b>au plus tard le vendredi midi</b> de la semaine précédente
Accueil 13h20-13h35 <b>Péri-13h</b>	Accueil à tout moment dans l'école	A l'arrivée à l'école auprès des animateurs
Accueil 16h30-18h30 <b>Péri-après maternelle</b>	<b>Accueil libre</b> Accueil dans l'école tous les soirs Départ de l'enfant à tout moment si accompagné	Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente

Accueil 16h30-18h30 <b>Péri-après élémentaire</b>	<b>Activités périscolaires</b> Accueil dans l'école Départ de l'enfant à tout moment si accompagné ou à 17h30 et 18h30 s'il est autorisé à partir seul	Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente
---	--	---

**17h30 :** sur autorisation parentale, les enfants d'élémentaire pourront partir seuls du Péri-Après.



# Les inscriptions

## Le contrat

Ce contrat sera valable pour l'année scolaire.

Il devra être vérifié tous les ans et si nécessaire, renouvelé.

**Il est toutefois demandé aux familles de transmettre à la Direction Education, Jeunesse et Sports toute modification relative à leur contrat (adresse, téléphone, personnes habilitées) en cours d'année.**

Le contrat doit être rempli à la Direction EJS uniquement. **Il est obligatoire même pour un accueil périscolaire occasionnel** (dont la restauration scolaire).

### À fournir impérativement :

- Livret de famille original + copie si première inscription ou changement de situation familiale ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + copie) ;
- Carnet de vaccination ;
- Justificatif de Quotient Familial : numéro d'allocataire CAF ou à défaut avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 ;
- Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'enfant ;
- Relevé d'identité bancaire (en cas de prélèvement automatique) ;
- Jugement de garde en cas de séparation ;
- Certificat médical et conduite à tenir en cas de problème de santé et/ou d'allergie/intolérance alimentaire.

Un contrat d'accueil est **obligatoire** pour l'accès à tout temps périscolaire et restauration scolaire

### Accueil des enfants à besoins particuliers :

Pour que la prise en charge de votre enfant soit faite dans les meilleures conditions, nous vous invitons à le signaler dès la mise en place du contrat d'accueil.

Dès lors, chaque directrice périscolaire prendra contact avec vous afin de définir et d'organiser l'accueil de votre enfant.

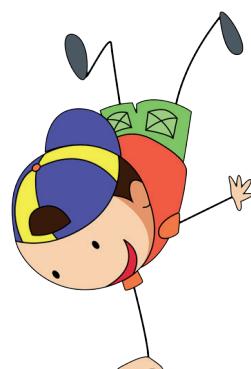
## Les délais

L'inscription est obligatoire. Elle peut être faite à la semaine, au mois, au trimestre ou à l'année

Elle doit être faite au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente sur le Portail Familles à la Direction EJS, ou à la Régie des Restaurants.

### Attention

- Tout enfant d'élémentaire non-inscrit en périscolaire à 11h45 et 16h30 est susceptible de quitter l'école seul
- Un tarif spécifique est appliqué en cas de non-respect des délais



# Les temps périscolaires

**En maternelle**, proposition d'espaces d'accueil périscolaire où l'enfant trouvera la possibilité de profiter de :

- Un espace « activités » manuelles, artistiques, ludiques, jeux en intérieur, temps calme...
- Un espace « jeux extérieurs »



**En élémentaire**, proposition d'espaces d'accueil périscolaire où l'enfant pourra profiter de :

- Un coin « activités » manuelles, artistiques, ludiques, jeux en intérieur, temps calme...
- Un coin « jeux de société – bibliothèque - leçons »
- Un coin « jeux extérieurs »

Ce temps et ces espaces, au choix de l'enfant, seront en accueil libre, tous les soirs, dans toutes les écoles élémentaires et maternelles, encadrés par des animateurs de la Ville, avec possibilité de départ :

- à tout moment si l'enfant est accompagné
- à 17h30 ou à 18h30 (pour les élémentaires) s'il est autorisé à partir seul

## La restauration scolaire

**11h45 à 13h35**, sous la responsabilité exclusive du personnel communal.

### MONTBRISON

**Moins de gaspillage  
Moins de pollution**



#### Renseignements

Direction Education Jeunesse et Sports  
04 77 24 33 41

Les menus sont consultables sur le site internet de la Ville : [www.ville-montbrison.fr](http://www.ville-montbrison.fr)

### Les serviettes en tissu

Dans le cadre d'un projet du Conseil Municipal des Enfants, les serviettes en tissu sont maintenant la règle dans tous les restaurants scolaires de la Ville.

Pour les maternelles : la municipalité fournit et assure le nettoyage des serviettes

Pour les élémentaires : les familles **fournissent** les serviettes. Une fois par semaine, les enfants doivent récupérer leur serviette pour le lavage à la maison.

Cette démarche a pour objectif la suppression de l'utilisation des serviettes en papier.

# Les tarifs

Les tarifs sont votés annuellement en conseil municipal de Montbrison et dépendent du Quotient Familial et du lieu d'habitation.

**Restauration Scolaire :** Payant au repas

**ATTENTION !**

- Si l'inscription est hors délai, le repas est majoré de 1 euro

- Si l'annulation est hors délai, le repas sera facturé (sauf si l'enfant est absent de l'école)

Attention  
majoration des tarifs  
pour les réservations  
ou annulations  
hors délais

**Périscolaire :** Payant au 1/4h

**ATTENTION !!!**

Un tarif spécial sera appliqué en cas de retard après les heures de fin d'accueil (12h15 et 18h30)

Les tarifs sont consultables sur le site [www.ville-montbrison.fr](http://www.ville-montbrison.fr) / rubrique «au quotidien» / Education / Les Temps Périscolaires

## Le paiement

Vous recevrez une facture mensuelle pour la restauration scolaire et bimestrielle pour le périscolaire. Le règlement se fait en espèces, chèque, carte bleue ou prélèvement automatique au plus tard la première quinzaine de chaque mois.

Ce règlement peut être fait par courrier ou directement à la Direction Education, Jeunesse et Sport ou à la Régie des Restaurants.

**La facture et le règlement sont également disponibles sur le Portail Famille.**

En cas de difficultés financières de règlement, veuillez contacter nos services ou le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour un accompagnement spécifique.

**CCAS de Montbrison : Maison des Permanences**  
**12 rue de la Préfecture - 04 77 58 04 55**

## Dispositions particulières

Pour connaître les dispositions particulières, vous pouvez lire le « Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs » disponible :

- sur le site [www.ville-montbrison.fr](http://www.ville-montbrison.fr) / rubrique : au quotidien / Education / Les Temps Périscolaires
- sur Portail Famille dans votre Espace personnel
- ou à demander au service EJS.

# Les accueils de loisirs du mercredi

Le mercredi, toute la journée, le centre de loisirs municipal et les accueils de loisirs associatifs accueillent les enfants de 3 à 11 ans :

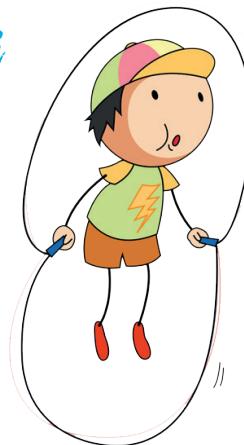
## Le Centre de Loisirs Municipal Paul Cézanne

Ouverture : 7h30 – 18h30 (avec ou sans repas)

1 rue Fernand Léger

**Contact :**

Direction EJS au 04 77 24 33 41 ou Portail famille



## MJC du Montbrisonnais

Ouverture : 7h30 – 18h30 (avec ou sans repas)

12 avenue Charles de Gaulle

**Contact :**

MJC Montbrisonnais au 04 77 58 57 24

mail : accueilloisirs.mjc@gmail.com

## Centre Social de Montbrison

Ouverture : 7h30 – 18h (avec ou sans repas)

13 place Pasteur

**Contact :**

Centre Social au 04 77 96 09 43

mail : centresocial.montbrison@gmail.com



# Les Contacts

## Pour vos démarches

### Portail Famille

Pour vos démarches, connectez vous au Portail Famille, site internet : [www.ville-montbrison.fr](http://www.ville-montbrison.fr) rubrique Au quotidien/Education et formation

### Direction Éducation Jeunesse et Sports

04 77 24 33 41

**Pour tous les temps :** Péri-12h, Péri-après et restauration scolaire

Complexe sportif de Beauregard -13, rue de Beauregard (face à la piscine)

#### Ouverture :

**Périodes scolaires :** Mardi au samedi : 8h30-12h30 et mardi et jeudi après midi sur rendez-vous

**Vacances scolaires :** Idem périodes scolaires sauf fermé les deux derniers samedis de chaque période de vacances. Pour les vacances d'été se renseigner sur les horaires.

### Régie des restaurants

04 77 96 39 39

#### Uniquement pour la restauration scolaire :

Parc des Comtes de Forez, 2 rue Michel Portier

#### Ouverture :

**Périodes scolaires :** Lundi et mardi : 8h-11h30 / 14h-17h, jeudi et vendredi : 8h-11h30

**Vacances scolaires :** Fermé

En cas de demande d'inscription ou d'annulation hors délai et **uniquement de manière exceptionnelle**, vous pouvez contacter les équipes périscolaires directement dans les écoles

## Coordinnées des accueils périscolaires

- Beauregard : 07 89 86 50 33
- Brillié : 06 86 24 16 02
- Chemin Rouge : 06 86 24 32 95
- Estiallet : 06 86 24 09 11
- Moingt maternelle : 06 86 24 36 65
- Moingt : 06 86 24 17 58

